Image not found or type unknown

un architecte me reclame un montant enorme sans contrat préalable

Par **LENY**, le **26/04/2009** à **18:59**

Bonjour,
A l'occasion d'importants travaux que j'avais à effectuer sur ma résidence principale recemment acquise, j'ai pris contact avec 2 architectes afin de connaître le budget que je devais envisager.
Ils se sont rendus sur place et l'un d'eux m'a adressé une attestation de faisabilité de travaux en vue d'un vote lors de l'AG des copropriétaires.
Un second rendez vous a été pris avec ce dernier afin qu'il me fasse part du montant des travaux estimés et de ses honoraires. Cette seconde rencontre a finalement consisté en une prise de mesures et non à obtenir un coût estimatif des travaux à la différence de ce que le premier architecte a bien voulu me fournir.
Aussi sans attendre de sa part un retour je lui ai signifié par un message sur son portable que je ne donnais pas suite. Malgrè tout il s'est présenté à mon domicile voulant me remettre d'après ses dires des plans; ce que j'ai refusés.
Depuis il cherche à me facturer ses déplacements (2 X 30') et l'attestation de faisabilité des travaux. Je n'ai jamais répondu à ses courriers jugeant le montant réclamé disproportionné (1913€) sans pour autant refuser l'idée d'un dédommagement raisonnable bien que je n'ai jamais rien signé. Maintenant il a recours à un avocat qui me réclame le montant augmenté de penalité de retard (573€) et d'intéret (4,17€).
Je souhaiterai savoir quelle suite je dois donner?
Par avance merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés